



COMMISSION
EUROPÉENNE

Rapport d'activité

Jumelage, TAIEX et SIGMA au sein de l'IEVP



Benita Ferrero-Waldner

*Commissaire européenne
pour les relations extérieures
et la politique européenne
de voisinage*

C'est avec grand plaisir que je vous présente ce rapport d'activité qui vous donne un aperçu de la manière dont fonctionnent le jumelage institutionnel, TAIEX et SIGMA. Ce sont des outils puissants et complémentaires en soutien aux processus de réforme et de modernisation poursuivis par nos voisins et que l'UE entend soutenir avec toujours plus de vigueur dans les années à venir.

La politique européenne de voisinage (PEV) est une politique stratégique pour soutenir le programme de réforme dans nos pays partenaires à l'est et au sud de l'UE. La PEV apporte plus de prospérité et de stabilité aux pays voisins et à l'UE elle-même qui est à plusieurs égards, une réponse aux aspirations de nos citoyens pour une Union plus forte. Bien qu'elle ait été lancée il y a seulement quelques années, la PEV est déjà bien établie comme un vecteur essentiel de la coopération de l'UE avec nos voisins, de l'Ukraine à l'Azerbaïdjan, du Maroc à la Jordanie.

La mise en œuvre de cette politique est fortement soutenue par une aide considérable de l'Union européenne par le biais de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), notamment dans les domaines de la gouvernance, du commerce, de l'énergie, de l'environnement, de l'éducation, de la santé et de la recherche. Dans ce processus, le Jumelage, TAIEX et SIGMA sont des outils essentiels assurant le transfert de savoir-faire européen d'une manière pratique et opérationnelle. Ils visent à améliorer et moderniser les institutions des pays voisins et sont donc fondamentaux dans la mise en œuvre du pouvoir de transformation de l'UE.

En 2008, l'ensemble des outils de renforcement des institutions a été complété par SIGMA. Doté d'une enveloppe financière de 5,9 millions d'euros répartis sur trois ans et respectant la parité entre l'est et le sud, les premières opérations SIGMA ont démarré à l'est (au Caucase, en Moldavie et en Ukraine) et en Égypte, dans les domaines de la réforme de la fonction publique et des marchés publics.

En outre, il y a eu à ce jour un nombre de 600 demandes TAIEX couvrant un large éventail de problématiques liées à l'acquis, reçues de 13 de nos voisins et la Russie, au rythme d'une par jour en moyenne ! Trois autres pays font maintenant partie du programme : l'Algérie, les territoires palestiniens occupés et le Bélarus. TAIEX ainsi que SIGMA sont susceptibles d'ouvrir la voie aux futurs projets de jumelage.

Concernant le "Jumelage institutionnel", le pipeline dans les pays du voisinage a maintenant atteint plus de 200 jumelages dont un nombre croissant de projets achevés. Au sud, l'instrument de jumelage s'est étendu à Israël et à l'Algérie. A l'est, 27 projets de jumelages ont été attribués. La croissance des jumelages dans le voisinage est exponentielle avec un nombre de 10 publications en 2005 atteignant 90 fin 2008.

En résumé, les histoires à succès des jumelages reflétées dans ce rapport montrent que l'Union européenne prend au sérieux son engagement envers ses voisins de l'est et du sud. Je me réjouis de poursuivre notre travail avec cet outil important.

Qu'est-ce que le jumelage ?

- Il s'agit d'un outil de coopération régi par le « Manuel commun de jumelage », entre un service public d'un pays partenaire / bénéficiaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union européenne (EM UE) ;
- Cet outil a pour but d'améliorer / de moderniser l'institution dans le pays bénéficiaire par le biais de formations, de réorganisations ainsi que la rédaction de lois et réglementations sur la base de l'*acquis* communautaire ;
- Le dispositif consiste à détacher dans le pays bénéficiaire au moins un conseiller résident de jumelage (**au moins pour 12 mois consécutifs**) pour organiser un certain nombre de missions, à court et moyen termes, toutes effectués par des fonctionnaires des institutions publiques de l'EM UE ;
- L'une des caractéristiques principales est le concept de résultats obligatoires : le bénéficiaire et le partenaire de l'UE s'engagent à travailler ensemble en vue d'atteindre un résultat défini en commun, qui doit être mesurable et précis ;
- Les projets de jumelage sont financés par la Commission européenne. Le partenaire bénéficiaire contribue au projet par le biais de ses ressources humaines, de locaux à usage de bureaux, de salles de formation /conférence et de l'interprétariat.



Principes du jumelage :

- Un projet de jumelage doit être lié aux domaines de coopération prévus par l'accord de partenariat et de coopération/accord d'association UE-pays bénéficiaire ainsi que par le Plan d'action PEV et le Programme indicatif national (PIN) ;
- Le jumelage doit être cohérent dans toutes ses composantes ;
- C'est un projet commun, partagé par deux administrations partenaires qui s'engagent chacune de leur côté. Le pays bénéficiaire conserve la propriété des résultats du projet ;
- Le jumelage inclut au moins des éléments de rapprochement avec l'*acquis* communautaire ;
- Il comprend des éléments de réforme structurelle et doit résoudre un problème systémique. À l'issue du projet, le nouveau système ou adapté doit être autonome : il doit fonctionner sous la seule responsabilité et avec les seuls moyens du pays bénéficiaire ;
- L'administration locale du pays bénéficiaire demandant un jumelage doit être « jumelable » de par son statut, ses fonctions et ses potentialités en matière de réforme.

Projets de jumelage PEV 2004-2009¹

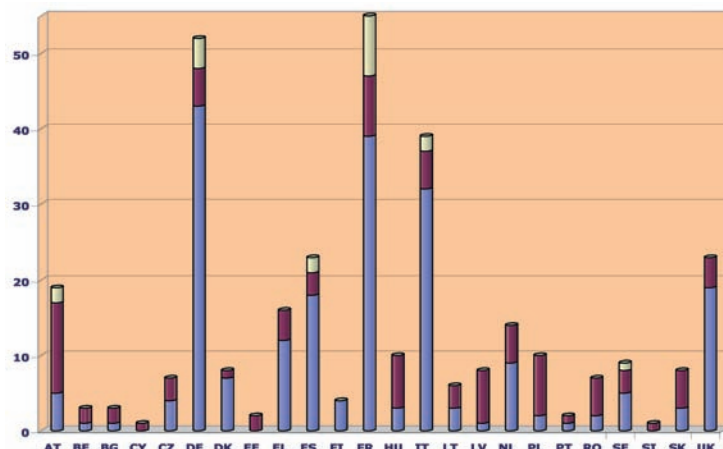
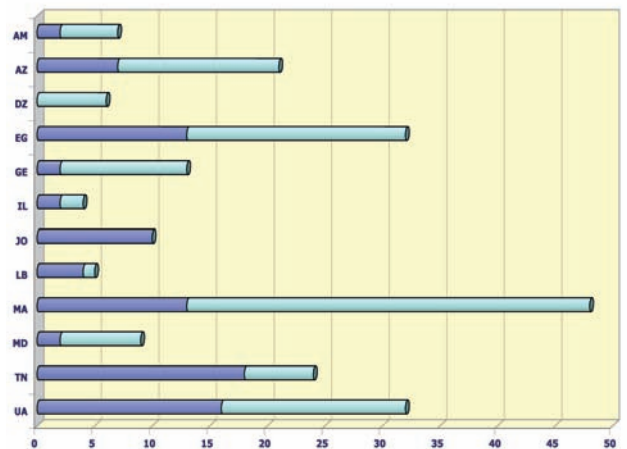
Par secteur

Finance & Marché intérieur	38
Commerce & Industrie	25
Justice & Intérieur	23
Santé & Protection du consommateur	18
Emploi & Affaires sociales	17
Environnement	14
Transport	14
Douanes	9
Énergie	9
Agriculture	7
Statistiques	7
Concurrence	6
Télécommunications	2
Autres	21
TOTAL	210

Projets de jumelage PEV 2004-2009

Par pays bénéficiaire

- En préparation/identification
- Lancés et en cours



Nombre de propositions de jumelage 2004 - 2009

Par État membre

- Léger
- Junior
- Leader

¹Pour toutes les statistiques de jumelage, les données sont disponibles depuis 2004 jusqu'au 20 avril 2009

Jumelage: 3 histoires à succès

Ukraine - Egypte

Ukraine - Energie

Renforcement de la capacité juridique et réglementaire dans le secteur de l'énergie en Ukraine.

Contexte :

Ce projet de jumelage institutionnel avait pour objectif général le renforcement institutionnel de la Commission nationale de régulation de l'énergie de l'Ukraine ainsi que la promotion des meilleures pratiques internationales de réglementation en lien avec le marché intérieur européen de l'énergie.

Le projet a démarré en mai 2007 et est mis en œuvre par l'Italie et l'Autriche et la République Tchèque pendant une durée de 24 mois. Son budget s'élève à 1.100.000 euros.

Composantes :

- Renforcement institutionnel de la Commission nationale de régulation de l'énergie de l'Ukraine ;
- Examen de l'harmonisation à l'égard de la législation du domaine de l'énergie de l'UE ;
- Règlement fondé sur l'incitation et l'étalonnage pour un projet de plusieurs années ;
- Développement d'un programme sur le règlement de qualité du service ;
- Soutien spécialisé dans le suivi du marché de l'électricité de gros (WEM) ;
- Soutien spécialisé dans le processus de dégroupage.

Résultats obtenus :

- Préparation de réformes législatives contribuant : à l'harmonisation avec la législation de l'UE ; à l'autonomie financière et l'indépendance des régulateurs ; au pouvoir réglementaire en matière de définition des tarifs et surveillance du marché ;
- Actualisation du système de gestion informatique de la Commission nationale de régulation de l'énergie ;



CRJ & homologue du CRJ participant à la sensibilisation du grand public au jumelage en Ukraine à travers une interview avec Radio Liberty, septembre 2008

- Elaboration de paramètres et de critères d'évaluation permettant la rentabilité des tarifs existants ; la réglementation des prix ainsi que l'évaluation des propositions alternatives, et la collecte de données ;
- Réorganisation et amélioration de la qualité de service à travers les ateliers sur le système de surveillance et les mesures à prendre pour le futur ;
- Transfert de connaissances techniques concernant le fonctionnement du marché de l'énergie et l'établissement d'un programme de surveillance du marché ;
- Transfert de connaissances techniques concernant le dégroupage, les méthodes de réévaluation des capitaux et le rôle de l'organisme de réglementation ;
- Formation sur la législation de l'UE et les aspects techniques du secteur de l'énergie ;
- Visites d'études en Italie et en Autriche pour 20 fonctionnaires de la Commission nationale de régulation de l'énergie de l'Ukraine.



Cérémonie et atelier de démarrage 29 Mai 2007

Egypte - Normes et Standards

Amélioration des capacités normatives et de Certification en Egypte

Contexte :

Le programme avait comme objectif général le développement de l'infrastructure de qualité de l'Égypte afin d'accroître la compétitivité des produits égyptiens sur le marché international et de faciliter les échanges commerciaux entre l'Égypte et l'UE. En particulier, le projet contribuera à l'amélioration du rôle du Conseil égyptien de l'accréditation (EGAC) dans le domaine de l'évaluation de la conformité et ouvre la voie pour l'accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation (ACAA) entre l'Égypte et l'UE.

Le projet a démarré en septembre 2008 et est mis en œuvre par le Royaume-Uni et la Suède pendant une durée de 24 mois. Son budget s'élève à 1.300.000 euros.

Composantes :

- Réforme de la législation existante de l'infrastructure de qualité, notamment au niveau de l'évaluation de la conformité et du rapprochement de la législation avec les pratiques de l'UE ;
- Renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Egypte concernant l'accréditation du Conseil de planification stratégique, des pratiques de gestion et d'accréditation en matière de personnel, de produits et d'inspection ;
- Introduction de nouvelles activités d'accréditation au niveau des évaluations de l'aptitude et d'incertitude concernant les laboratoires dans le domaine de l'alimentaire, de l'agriculture des textiles et médical ;
- Mise en place d'un mécanisme de communication durable, y compris un plan de communication externe afin d'aider à sensibiliser le public à la valeur de l'accréditation pour l'industrie dans les secteurs public et privé.

Résultats obtenus :

- La législation concernant l'évaluation de la conformité est en cours de révision ;
- Une Conférence sur l'impact de la politique du marché intérieur égyptien sur la qualité de l'infrastructure. La conférence a été suivie par un éventail d'industries de laboratoires ;
- Mise en place d'une stratégie à long terme pour EGAC, couvrant en particulier les aspects organisationnels et de gestion ;
- Formation de professionnels égyptiens sur les directives de l'UE concernant la basse tension, la compatibilité électromagnétique (EMC), les récipients à pression simples, les produits de construction et les dispositifs médicaux ;
- Formation des professionnels égyptiens dans des laboratoires médicaux ;
- Une conférence sur les bonnes pratiques exercées en laboratoire (BPL) se tiendra à l'automne 2009 ;
- Mise en place d'activités (diffusion d'informations) afin de créer une sensibilisation aux questions d'accréditation dans les secteurs public et privé.



La conférence concernant l'impact de la politique du marché intérieur de l'UE sur la qualité des infrastructures égyptiennes. De gauche à droite:

- **M. Gerhard Krause:** Délégation de l'UE au Caire
- **Ambassadeur Gamal Bayoumi:** Ministère de la Coopération internationale
- **M. Theuns Kotze:** Directeur pour le Moyen-Orient et l'Afrique pour British Standards Institution
- **Ambassadeur Dominic Asquith:** Ambassadeur du Royaume-Uni en Egypte.



Visite d'étude pour les experts d'Ukraine concernant le système de surveillance du marché à Dortmund, Allemagne.

Ukraine - Normes et Standards

Renforcement de la standardisation, surveillance des marchés, métrologie et métrologie légale, l'évaluation de la conformité et la politique des consommateurs en Ukraine.

Contexte :

Le programme avait comme objectif général la création d'une infrastructure fonctionnelle de qualité, afin de faciliter les échanges commerciaux entre l'Ukraine et l'UE. La restructuration de l'infrastructure ukrainienne et l'harmonisation avec les exigences de l'UE et l'OMC permettra aux exportateurs ukrainiens à devenir plus compétitifs et de renforcer l'économie locale.

Le projet a démarré en octobre 2007 et est mis en œuvre par la France et l'Allemagne pendant une durée de 24 mois. Son budget s'élève à 1.400.000 euros.

Composantes :

- Le transfert de l'activité de standardisation dans un organisme indépendant et transparent ;
- Mise en place d'une infrastructure adéquate pour la surveillance du marché et la protection des consommateurs ;
- Le développement des systèmes nationaux de métrologie et de la métrologie légale ;
- Création d'une commission nationale d'évaluation de la conformité des infrastructures répondant aux exigences de l'UE.

Résultats obtenus :

- Transformation du Comité d'État pour le règlement technique et la politique des consommateurs (DSSU) en créant le futur organisme national de standardisation ;
- Engagement à développer le système national de surveillance du marché par la séparation de ses activités avec celles de la DSSU ;
- Rédaction de lois concernant la surveillance du marché et la conformité des produits ;
- Restructuration de l'infrastructure organisationnelle de la DSSU en mettant en place un système adéquat pour la surveillance du marché et la protection des consommateurs ;
- Traduction du guide RAPEX (Rapid Exchange) illustrant le système européen d'alerte rapide pour tous les produits de consommation dangereux, à l'exception des produits alimentaires, pharmaceutiques et des dispositifs médicaux ;
- Formation concernant RAPEX ;
- Formation, conseils et élaboration conjointe du Plan d'Action pour promouvoir le développement du système national de métrologie en Ukraine ;
- Mise sur pied d'un laboratoire d'essais dans le domaine de la Compatibilité Electromagnétique (EMC) et sur base de la Directive de Basse Tension (DBT).

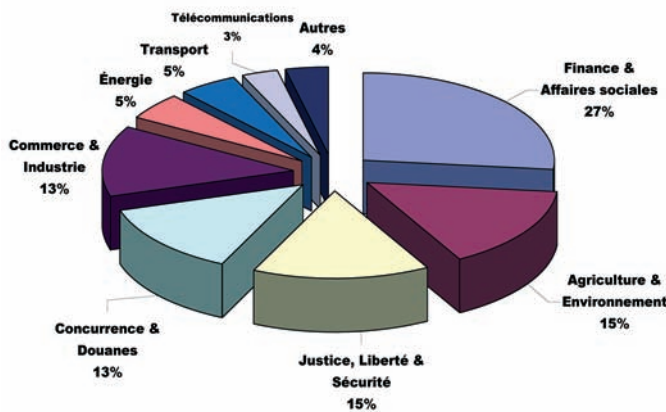
Qu'est-ce que TAIEX?

TAIEX est l'acronyme de : Technical Assistance and Information Exchange, instrument d'assistance technique et d'échange d'informations.

TAIEX a été créé en 1996 par la Commission européenne afin d'appuyer la mise en place plus rapide de l'acquis communautaire dans les pays candidats – sur la base d'une transposition obligatoire.

En 2006, une extension graduelle aux pays voisins a été mise en œuvre (Décision 2006/62/CE) en vue de promouvoir le rapprochement avec l'acquis communautaire – sur la base d'un partage volontaire de normes communes.

Secteurs des demandes TAIEX de la part des pays voisins et de la Russie : 2006-2009²

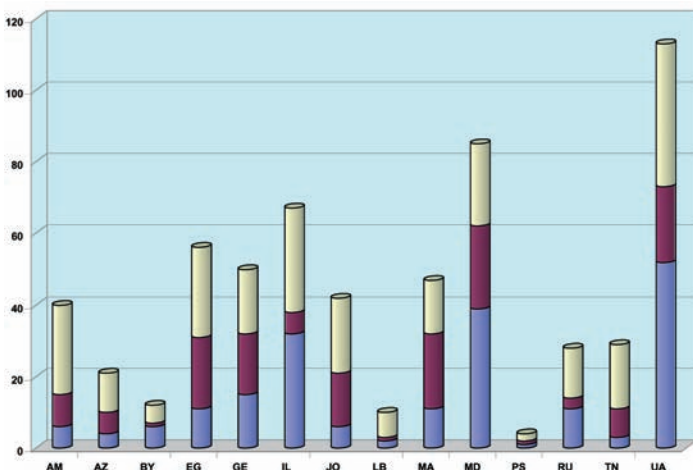


Cette extension s'appuie sur un Point de contact national (PCN) TAIEX au sein de l'unité de gestion du programme (UGP) qui gère également les jumelages.

TAIEX assiste les pays voisins dans le domaine du rapprochement, de l'application et du renforcement de la législation européenne. Le système fonctionne principalement à la demande et contribue à proposer une expertise sur mesure pour traiter les problèmes rapidement.

TAIEX propose aux partenaires et parties prenantes des pays bénéficiaires une assistance d'égal à égal, fournie par des experts publics des EM.

² Pour toutes les statistiques de TAIEX, les données sont disponibles depuis 2006 jusqu'au 31 mars 2009.



TAIEX: 3 types of d'assistance

Missions d'experts dans le pays bénéficiaire

5 jours maximum, en vue de proposer des recommandations sur les projets législatifs et le fonctionnement du processus administratif, de donner des conseils sur les lois et leur mise en œuvre, d'expliquer l'acquis communautaire, de présenter des exemples de bonnes pratiques.

Ateliers - Séminaires dans le pays bénéficiaires

2 jours maximum, en vue de présenter et d'expliquer les questions relatives à l'acquis communautaire à un large public (sélectionné par le pays bénéficiaire concerné) d'un même pays ou de plusieurs pays sur des thèmes d'intérêt commun.

Visites d'étude dans les États membres

5 jours maximum, en vue de permettre à maximum 3 fonctionnaires d'un pays bénéficiaire de comprendre comment les États membres gèrent les questions pratiques relatives à la mise en œuvre et l'exécution de l'acquis communautaire.

Les bénéficiaires de TAIEX

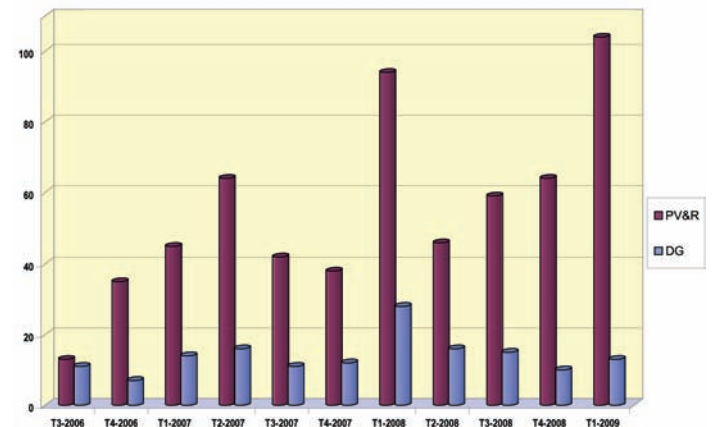
Les bénéficiaires de l'assistance TAIEX sont ceux qui ont un rôle à jouer dans le rapprochement, la mise en œuvre et l'exécution de la législation de l'UE. Les principaux groupes cibles sont :

- l'administration publique ;
- les organismes publics ;
- les associations du secteur privé ayant une mission de service public ;
- les partenaires sociaux . . .

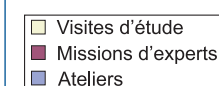
Les objectifs de TAIEX

- Renforcer l'administration publique ;
- Renforcer l'acquis communautaire ;
- Réaliser les priorités des pays voisins et de la Russie, comme convenu dans les Plans d'action et les Programmes indicatifs nationaux ;
- Consolider les réseaux entre les pays voisins et la Russie, et les États membres ;
- Poser les bases pour le développement de futurs projets de Jumelage.

757 demandes TAIEX envoyées par les pays voisins et la Russie : 2006-2009 ou initiées par les DG de la CE: 2006-09



Types de demandes TAIEX de la part des pays voisins et de la Russie: 2006-2009





Qu'est-ce que SIGMA?

SIGMA, "Support for Improvement in Governance & Management" fondée en 1992, est une initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE. Principalement financé par l'UE dans le cadre d'un budget centralisé, SIGMA assiste les pays bénéficiaires à mettre sur pied des systèmes de gouvernance et de réforme administrative par une approche flexible à la demande.

La demande pour les activités SIGMA/ENPI se trouve désormais dans le cadre du plan d'action de la PEV, des programmes indicatifs nationaux et des feuilles de route avec la Russie. Initialement conçu pour soutenir les pays candidats dans le contexte de l'élargissement de l'UE, SIGMA est maintenant intégré dans le cadre de la politique de voisinage de l'UE. Les opérations SIGMA sont gérées par un point de contact national (PCN) au sein de l'Unité de Gestion du Programme (UGP) qui agit aussi en tant que PCN pour les projets de jumelage et TAIEX.

SIGMA a la capacité de mobiliser rapidement et de s'adapter aux besoins spécifiques des pays bénéficiaires. Le programme assiste les pays bénéficiaires en ce qui concerne le droit administratif et la justice, la gestion des dépenses; l'audit interne et externe, les marchés publics, la fonction publique, la politique et les capacités de coordination, la gestion de la réglementation et des droits de propriété.

Les tâches principales de SIGMA sont les suivantes :

- Fournir un soutien à court et à moyen termes (de 1 jour à 6 mois) afin d'améliorer la gouvernance et la gestion des pays bénéficiaires en fonction de leurs besoins ;
- Aider les réformes au niveau national en fournissant de l'expertise par le biais d'experts SIGMA (fonctionnaires internationaux) ou par des fonctionnaires détachés à court terme de leurs administrations respectives ;

- Evaluer le progrès de la réforme et définir les priorités en fonction de l'acquis communautaire ainsi qu'aider les décideurs et les administrations dans le renforcement des institutions ;
- Faciliter l'assistance de l'UE et d'autres bailleurs à travers des projets et la mise en œuvre des plans d'action ;
- Amélioration et mise à niveau de la gouvernance publique afin de faciliter l'intégration économique et la coopération politique entre l'UE et ses voisins.

Les bénéficiaires de SIGMA

Les bénéficiaires de SIGMA sont les institutions de gouvernance publique et les organismes centraux chargés de la gestion horizontale des systèmes de gouvernement. Les projets en cours concernent la fonction publique et l'administration, la politique et les capacités de réglementation et les marchés publics.

Priorités identifiées par pays

Σ-IEVP	Réforme de l'administration publique	Contrôle financier interne "PIFC"	Marchés publics
Arménie		✓	✓
Azerbaïdjan	✓	✓	
Égypte	✓	✓	
Géorgie	✓		
Jordanie			✓
Maroc		✓	✓
Moldavie	✓		✓
Ukraine	✓		✓

Commission européenne
Europe, Méditerranée du Sud, Moyen-Orient et politique de voisinage
Programmes multi-pays

http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/twinning_fr.htm

http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/taieux_fr.htm

<http://taieux.ec.europa.eu/>



COMMISSION
EUROPÉENNE

